



# Présentation Appel à projets Soutien à la Parentalité 2026

14 novembre 2025



# Les intervenants



**Isabelle EGRON**

Responsable Pôle Prévention et interventions à domicile  
Département Loire-Atlantique



**Bérengère DAVIAUD**

Conseillère départementale Parentalité  
Caf de Loire-Atlantique



**Hervé L'HELGOUACH**

Chargé d'études  
MSA 44-85



**Lise SIMON**

Conseillère technique territoriale  
Caf de Loire-Atlantique



**Emmanuel ROSSIGNOL**

Responsable Appui aux familles  
et Parentalité  
Ville de Nantes

# **La politique de soutien à la parentalité : un cadre national**

# La politique parentalité en Loire-Atlantique

## —— Un cadre national d'intervention

- 1 Le Code de l'action sociale et des familles et la convention d'objectifs et de gestion 2023 - 2027
- 2 La Charte nationale de soutien à la parentalité
- 3 Le référentiel national parentalité (*annexe 1 de la circulaire C-2024-227*)

# La politique parentalité en Loire-Atlantique

## 1 Le Code de l'action sociale et des familles et la COG

« Toute activité consistant (...) à **accompagner les parents dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant**, notamment par des actions d'écoute, de soutien, de conseils et d'information, ou à favoriser l'entraide et l'échange entre parents. »

- 1 | Développer des services répondant à des **événements pouvant fragiliser la vie familiale** : l'arrivée d'un enfant, l'adolescence et la séparation
- 2 | Améliorer le **maillage territorial de l'offre**
- 3 | Diversifier les propositions et modalités d'accompagnement, en portant une attention particulière aux **actions de répit parental et aux situations de violences intra familiales**



# La politique parentalité en Loire-Atlantique

## 2 La Charte nationale de soutien à la parentalité

- Reconnaître et **valoriser prioritairement les rôles, le projet et les compétences des parents**
- **S'adresser à toutes les familles**
- Quelles que soient les configurations familiales, **permettre à chaque parent d'occuper, dans la mesure du possible, sa place dans le développement de l'enfant**
- Garantir que **les intervenants ont une compétence ou bénéficient d'une formation** dans ce domaine et **disposent de temps de partage d'expérience et d'analyse des pratiques**



# La politique parentalité en Loire-Atlantique

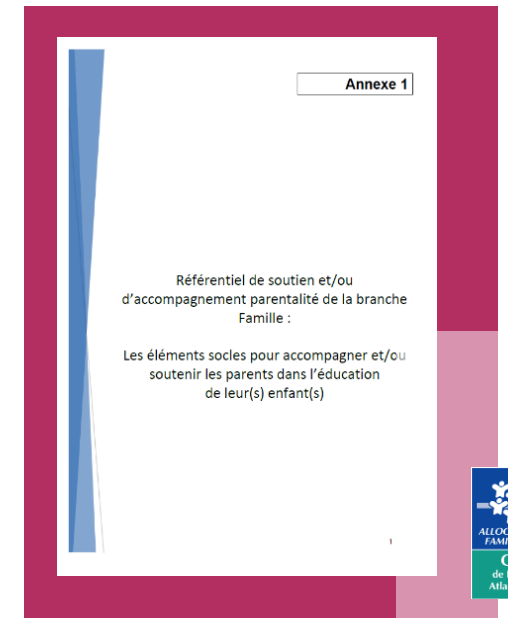
## 3 Le référentiel national parentalité

Une politique ambitieuse de soutien à la parentalité depuis 1999, caractérisée par une approche préventive et universaliste dans une logique d'investissement social (accompagnement des parents le plus en amont possible des difficultés).



### Des principes généraux d'intervention

- L'accompagnement des parents et l'intérêt de l'enfant au centre des interventions
- La libre adhésion des familles
- La prise en compte de la diversité des modèles éducatifs
- Le respect et la protection des données et des situations familiales



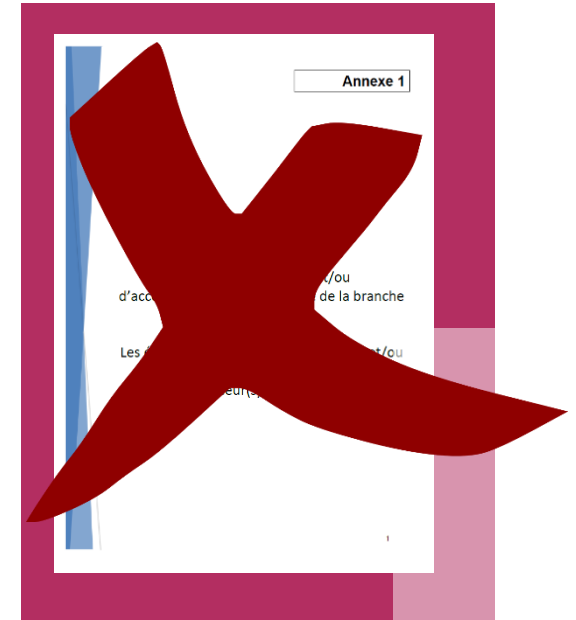
# La politique parentalité en Loire-Atlantique

## 3 Le référentiel national parentalité



### Sont exclues du soutien de la Branche Famille

- ✗ Les actions à visées thérapeutiques et de bien-être (guidance familiale et parentale, coaching parental, séances de sophrologie...)
- ✗ Les activités à but lucratif ou portées par un acteur à but lucratif (dont professions libérales)
- ✗ Les actions à finalité spécifique hors périmètre de la branche (sportives, culturelles, loisirs)
- ✗ Les actions d'aide aux départs en vacances ou en WE famille
- ✗ Les actions événementielles ponctuelles
- ✗ Les actions relevant d'une prise en charge spécialisée au titre de la protection de l'enfance, de la promotion de la santé, de la prévention de la délinquance ou prévention spécialisée



# **La politique de soutien à la parentalité : une déclinaison départementale**

# La politique parentalité en Loire-Atlantique

## Deux espaces clés locaux



Le comité départemental parentalité au sein comité départemental des services aux familles

Les conventions territoriales globales



# La politique parentalité en Loire-Atlantique

## — Nos enjeux autour de l'appel à projets

### Des marges de progression

- Un manque de visibilité des initiatives auprès des familles : renforcer la communication, notamment via le site Questions de parents
- Une répartition territoriale inégale : améliorer la couverture des projets
- Un manque de lisibilité quant à l'impact sur les familles : mieux suivre et évaluer l'impact

### Le renforcement d'un écosystème

- Appui à la mise en œuvre des CTG pour permettre de développer des stratégies locales adaptées aux besoins des familles
- Rôle central des chargés de coopération : renforcer la cohérence et la coordination des services et actions sur un territoire
- Des référents Famille aux missions d'animation et de coordination

# La politique parentalité en Loire-Atlantique

## —— Thématiques d'intérêt en 2026

- Parents d'enfants préadolescents et adolescents
- Parentalité numérique
- Monoparentalité
- Prévention des violences intrafamiliales
- Conciliation vie professionnelle / vie personnelle
- Répit parental
- Accompagnement des parents sur les sujets de la scolarité et de l'orientation

# **L'appel à projets 2026**

**Du 1er décembre au 21 janvier**

# L'appel à projets 2026

## — Les projets ciblés

### ➔ **Les interventions collectives d'accompagnement à la parentalité ayant lieu en 2026 ou 2026-2027 si pluriannuel**

- ➔ Respectant le référentiel national socle et en cohérence avec les priorités définies à échelles nationale, départementale et locale
- ➔ Centrées sur la valorisation des compétences parentales, la réassurance des parents dans leur environnement familial et social, l'amélioration du lien parents/enfants et l'enrichissement des pratiques éducatives

**i** *Sont aussi financés des lignes d'écoute téléphonique, des lieux ressources parentalité et des relais enfants-parents incarcérés.*

# L'appel à projets : les projets ciblés

## Volet 1 | Actions collectives d'échange et d'entraide entre parents

**Objectifs :** lien social et répit pour les parents, apprentissage par les pairs et partage d'expérience, valorisation des compétences parentales

**Actions :**

- ° Groupes d'expression, d'échange et d'entraide entre parents animés par des intervenants professionnels (bénévoles ou salariés)
- ° Temps forts dédiés à la parentalité (conférences, cinés-débats, journées thématiques) suivis d'échanges et s'inscrivant dans une démarche plus globale des parents



➤ Démarche d'écoute, expression et réassurance et non transmission de savoirs et savoir-faire.

# L'appel à projets : les projets ciblés

## Volet 2 | Activités partagées parents-enfants

**Objectifs :** enrichissement des échanges parents-enfants et valorisation des compétences parentales

**Actions :**

- ° Expériences et moments partagés réguliers ayant pour support
  - des activités collectives (ludiques, d'éveil, de loisirs, sportives)
  - ou la mobilisation d'un outil culturel (sortie familiale dans un musée)

**En lien avec une réflexion sur les pratiques éducatives, inscrites dans le cadre d'un projet parentalité et animées par des intervenants qualifiés.**

*Exemple : atelier parents-enfants de peinture, si non tourné sur un projet autour du parent construit et étoffé, n'est pas éligible.*



→ Un projet peut comporter des actions concernant l'un, l'autre ou les deux volets

# L'appel à projets 2026

## —— Critères d'éligibilité

- Portage par un acteur du territoire où se déroule l'action (association, collectivité locale, établissement du secteur public ou privé à caractère social ou sanitaire...)
- Culture d'évaluation et d'amélioration continue (diagnostic de besoins, indicateurs de réalisation et d'impact)
- Vérification de l'absence de condamnation des intervenants professionnels et bénévoles
- S'assurer des conditions d'accueil satisfaisantes en matière de sécurité, d'accessibilité, d'hygiène et de confort
- Intervenants avec une compétence ou bénéficiant d'une formation dans le soutien à la parentalité et disposant de temps de partage d'expérience et d'analyse de la pratique pour les actions régulières
- Portage par un acteur référencé sur le site Questions de parents <https://parents.loire-atlantique.fr> (hors collectivités et acteurs spécialisés)

# L'appel à projets 2026

## Points spécifiques étudiés

### Communication et accessibilité

- Capacité à toucher les parents : relais, aller vers, mobilisation, fréquentation, communication, solutions de garde, activités le samedi etc.

- Sophistication / degré d'impact de la réponse apportée aux parents : définition d'un projet parentalité global et cohérent, fréquence et densité de l'accompagnement, projet pluridimensionnel

### Qualité

- Impact systémique : le projet permet la montée en compétences d'autres acteurs du territoire sur la problématique et les solutions possibles et oriente vers des réponses complémentaires
- Cohérence du projet avec le projet global de la structure
- Le caractère innovant du projet

### Maillage territorial

- Qualité de la démarche méthodologique : diagnostic et lien à la Convention territoriale globale du territoire, objectifs, évaluation, évolution du projet
- Qualité et pertinence des partenariats : capacité à définir sa place sur le territoire dans la chaîne des réponses du soutien à la parentalité (associations, parents d'élèves, institutions, travailleurs sociaux...), collaborations établies et formalisées

# L'appel à projets 2026

## Modalités de financement



- **Financement principal Caf sollicité de 1500€ minimum par projet et par an dans la limite de 80% du coût global**

Si vous les sollicitez :

Financement Département sollicité  $\geq 300\text{€}$

Financement Ville de Nantes sollicité  $\geq 100\text{€}$

Financement MSA sollicité  $\geq 100\text{€}$  (maximum 1000€) et jusqu'à 15% du montant Caf

- **Principe de cofinancement par un acteur tiers obligatoire** témoignant de la dynamique partenariale (dont mises à disposition)
- Financement pluriannuel de 2 ans possible en cas de porteur de projet connu aux bilans satisfaisants
- **Dépenses éligibles** : locations (salles et matériel), achat de consommables et petit matériel, assurances, frais de communication, transports et déplacements, billetterie, prestations, charges de personnel (si non prises en charges dans le cadre d'un autre financement Caf). Bénévolat exclu.

# L'appel à projets 2026

## Modalités de candidature

→ Dépôt des demandes exclusivement sur la plateforme ELAN (aucune dérogation)

<https://elan.caf.fr/aides>

→ Tous les membres du comité départemental ont accès à votre demande

→ Les renouvellements seront étudiés si les bilans 2024 et 2025 sont complétés.

→ Les bilans et les demandes devront être complets et détaillés

→ Une réponse en avril / mai 2026, un paiement de 70% en année N et le solde en année N+1 sur justificatifs de réalisation

>> *Les liens utiles sur le Caf.fr et dans le chat.*

**Dates de dépôt : du 1<sup>er</sup> décembre 2025 au 21 janvier 2026**

# L'appel à projets 2026

## — Votre guide : le cahier des charges

**Cette année, les dossiers avec pièces manquantes ne seront pas étudiés.**

Les pièces jointes obligatoires :

- Bilan du projet N-1, ou si non financé : rapport d'activité
- Attestation de vigilance Urssaf ou MSA valide de moins de 6 mois
- Attestation de non-changement pour les structures déjà soutenues
- Formulaire Yousign (modèle Caf)
- Liste datée et signée de moins de 12 mois des membres du CA et du bureau pour les gestionnaires associatifs
- Attestation du contrat républicain si gestionnaire associatif
- Dernier bilan comptable disponible ou N-1 pour les gestionnaires associatifs / entreprises

**Et en plus, si vous n'êtes pas encore financés par la Caf :** récépissé de déclaration en préfecture (ou dernier récépissé à jour) et sa publication au Journal Officiel des associations et fondations d'entreprises pour les associations, numéro SIREN / SIRET pour l'entité bénéficiaire du financement, statuts datés et signés en vigueur, RIB ou IBAN, compte de résultat N-1 relatif à l'année précédant la demande pour les associations, arrêté préfectoral de la création de l'EPCI

# **Le dispositif Grandir en milieu rural**

# Dispositif Spécifique MSA : Grandir en milieu rural (GMR)

L'ambition de GMR est de répondre concrètement aux besoins des 0-25 ans autour de 5 thématiques :

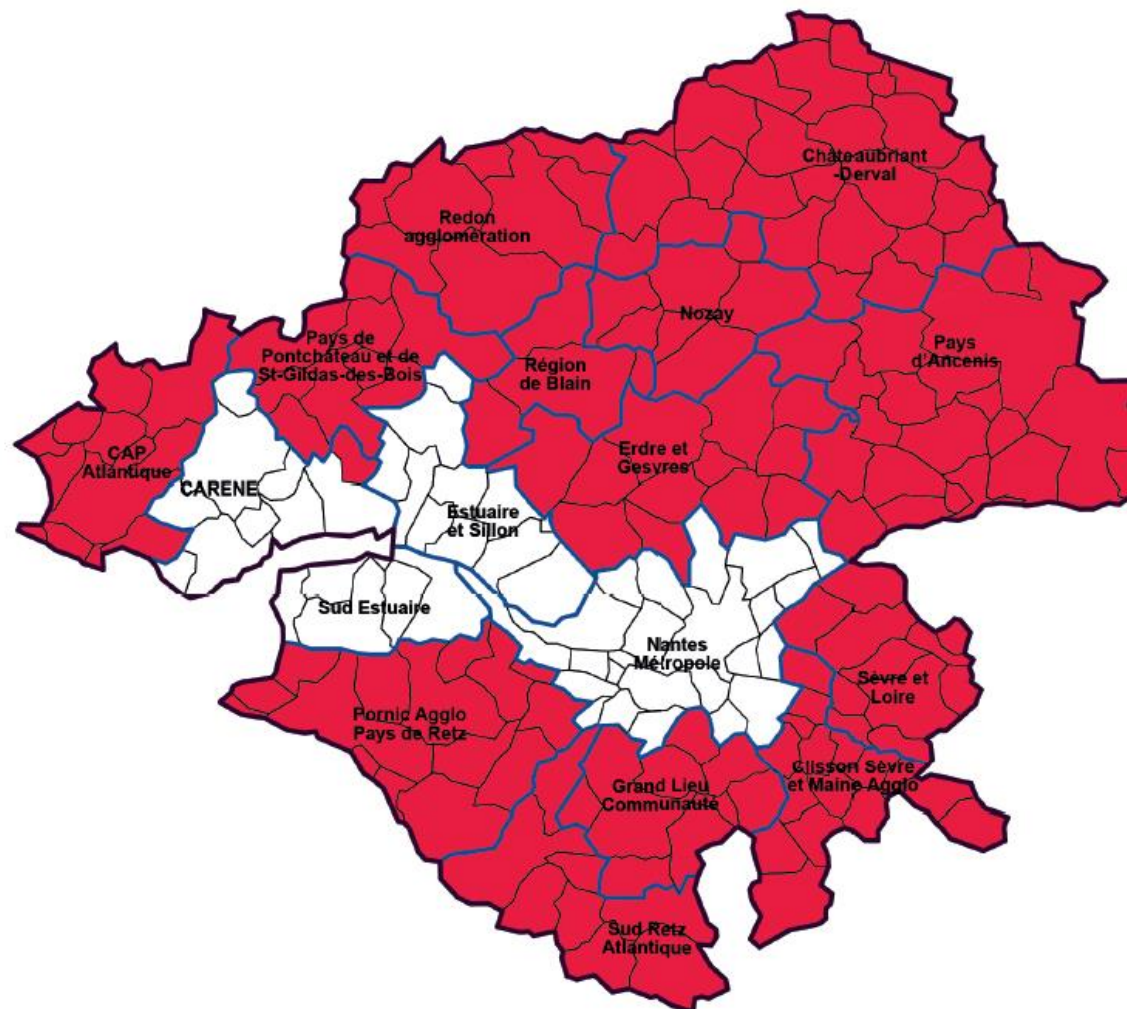
- Accueil petite enfance
- Loisirs-Vacances
- **Parentalité**
- Mobilité
- Numérique

Pour des actions / projets intervenant sur des territoires identifiés comme prioritaires (carte ci-après)

# Dispositif Spécifique MSA : Grandir en milieu rural (GMR)

Grandir en milieu rural  
Territoires prioritaires

Département de Loire-Atlantique



santé  
famille  
retraite  
services

# Dispositif Spécifique MSA : Grandir en milieu rural (GMR)

La Mutualité Sociale Agricole doit signer en 2026 une nouvelle convention d'objectif et de gestion, qui déterminera la reconduite ou non du dispositif et dans quelles conditions.

Nous vous invitons à rester en veille avec les liens suivants :

- [Site internet](#)
- [Demande à déposer en ligne](#)
- Contact mail :

[developpement\\_territoires.blf@msa44-85.msa.fr](mailto:developpement_territoires.blf@msa44-85.msa.fr)

- Contact Téléphonique :

Rémi Grimberger 06 98 25 57 84

# L'appel à projets



# Merci !



Caisse d'allocations familiales de Loire-Atlantique

- Conseillers techniques de territoire :

[CAF - Contacter un conseiller technique de territoire](#)

- Conseillère départementale parentalité :

Bérengère Daviaud [berengere.daviaud@caf44.caf.fr](mailto:berengere.daviaud@caf44.caf.fr)